

&MOI. SOPHROLOGIE
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 500 €
EN COURS DE LIQUIDATION
455 PROMENADE DES ANGLAIS , IMMEUBLE NICE PREMIER - LOCAL 46 06000 NICE
RCS NICE 910 690 270

DÉCISIONS DU GÉRANT

Fait à NICE

Le 31/08/2024

Je soussignée Madame Elodie Creuse, Associée et Liquidatrice de la Société &MOI. SOPHROLOGIE, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 500 €, ayant son siège social au 455 PROMENADE DES ANGLAIS , IMMEUBLE NICE PREMIER - LOCAL 46, 06000 NICE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (NICE) sous le numéro SIREN 910 690 270,

prends les décisions suivantes, conformément aux dispositions statutaires :

- Clôture de liquidation amiable de la Société ;
- Quitus au liquidateur ;
- Fin de la personne morale ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Décision n°1 - Clôture de la liquidation amiable

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations et sur les comptes définitifs de la liquidation, approuve les comptes de clôture de liquidation, et constate ce jour la clôture de liquidation. Ceux-ci mentionnent un solde de liquidation de moins quinze mille neuf cent dix euros (-15 910 €).

L'Associée Unique approuve la répartition du solde de liquidation, et l'ensemble des opérations du liquidateur, et reconnaissent qu'ils sont remplis de leurs droits à la clôture de la liquidation.

Aussi, l'Associée Unique décide que les frais d'enregistrement du partage, s'ils sont applicables, seront pris en charge par l'Associée Unique.

Décision n°2 - Quitus au liquidateur

Madame Elodie Creuse, demeurant 156 Boulevard Napoléon III, 06200 NICE (FRANCE) se voit déchargé de sa mission de liquidateur. Quitus entier lui en est donné.

Décision n°3 - Fin de la personne morale

L'Associée Unique prononce la clôture définitive de la Société &MOI. SOPHROLOGIE, dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour.

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au liquidateur pour effectuer la demande de radiation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NICE, et accomplir les formalités de déclaration de publicité prescrites par la loi.

Décision n°4 - Pouvoirs

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original sera conservé dans les archives de la Société.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par Madame Elodie Creuse, Associée et Liquidatrice.

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elodie Creuse', with a stylized flourish extending from the end.